

INFO-TRAVAUX

Reconstruction de l'Établissement de détention de Montréal Maison Tanguay

Voici un aperçu des travaux à venir. Certaines interventions généreront du bruit et d'autres nuisances temporaires. Nous souhaitons vous en informer afin que vous puissiez vous y préparer.

Détails des travaux

 Fermeture de l'ancien accès via la rue Dazé 27 février au 17 mars	- Déneigement, retrait de la barrière de métal et installation d'une clôture de chantier temporaire - Découpe et démolition de l'asphalte et d'une partie des trottoirs - Installation de la nouvelle clôture, ajout de gazon et d'une nouvelle bordure de béton (au mois de mai 2025) - Nuisances possibles : bruit, poussière, présence de machinerie (pelle mécanique, camions)
 Démolition des fondations et du sous-sol du bâtiment 3 au 24 mars	- Unité mobile de concassage de béton - Nuisances possibles : poussière, circulation accrue de camions pour l'évacuation des résidus et des débris
 Installation des conduites principales d'aqueduc et d'égout Mars à juin	- Excavation et installation des infrastructures souterraines - Nuisances possibles : bruit, circulation de machinerie lourde
 Éradication du phragmite Avril à juin	- Retrait du phragmite (roseau commun) afin de limiter son expansion dans la zone sud-ouest

Emplacement des travaux



Nous tenons à vous assurer que nos équipes s'efforcent de respecter l'échéancier établi. Toutefois, il est possible que celui-ci soit ajusté en raison de retards dans les livraisons, des conditions météorologiques ou d'autres imprévus.

Circulation de camions lourds



La circulation de camions lourds se poursuivra tout au long de l'année 2025 pour :

- l'évacuation des sols et des débris
- la livraison des matériaux nécessaires aux travaux

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés et vous remercions pour votre patience et votre collaboration.

Déneigement du chemin d'entrée

Pour assurer un accès sécuritaire pendant la période hivernale, le chemin d'entrée sera déneigé au besoin. Le déneigement sera effectué en fonction des accumulations, tant en semaine qu'en fin de semaine, selon les horaires autorisés par la Ville.

Horaire de chantier

Lundi au vendredi, 7 h à 17 h 30

En dehors de ces heures, le chantier sera inactif conformément à la réglementation municipale en vigueur. Toutefois, la présence du gérant de chantier ou de sous-traitants pourrait être observée pour des tâches administratives ou de préparation, qui ne sont pas des travaux de construction ou de démolition.

Nous joindre

Pour toute question edf_mtl@sqi.gouv.qc.ca
[Québec.ca/reconstruction-etablissement-detention](https://quebec.ca/reconstruction-etablissement-detention)

Abonnez-vous à notre infolettre pour suivre l'évolution du chantier.

